



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 Janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle Louise Labé à Saint Symphorien du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Robert POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

M. Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Christelle REMY (Communay)
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

N°2024-01-4.1.1
29/01/2024

Création d'un emploi permanent

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2023-103 du conseil communautaire du 27 novembre 2023 ;
- Vu** le bureau communautaire des 8 et 15 janvier 2024 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} février 2024, pour occuper l'emploi d'assistant(e) communication au sein du Pôle communication ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **CREE** l'emploi permanent à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} février 2024, pour occuper l'emploi d'assistant(e) communication au sein du Pôle communication ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024 de la CCPO au chapitre 012.

Télétransmise en Préfecture le - 2 FEV. 2024

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 2 FEV. 2024

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président


